

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le **20 AVR. 2020**

Réf. : D20005426

Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 26 mars dernier, je vous ai informés de ma volonté d'assurer au secteur des transports terrestres et maritimes les meilleures conditions de poursuite de son activité sans difficulté administrative, en particulier dans la gestion des obligations de détention de certificats, de titres, d'agrément, d'autorisations, ou d'attestations, dont les durées de validité sont encadrées et qui sont parfois liées à la réalisation de formations obligatoires ou de visites médicales obligatoires.

Comme je vous l'indiquais, le Gouvernement a publié l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 qui prolonge la durée de validité de tous les titres, agrément, certificats, autorisations, attestations relevant exclusivement du droit national et qui auraient dû être renouvelés entre le 12 mars 2020 et un mois à compter de la fin de l'état d'urgence sanitaire, pour une durée supplémentaire ne pouvant excéder, à compter de la fin de cette période, le délai légalement imparti pour agir, dans la limite de deux mois.

S'agissant des titres, agrément, certificats, autorisations, attestations qui sont régis par des règles européennes, comme la Commission européenne nous y a expressément invités par courrier du 26 mars dernier, le gouvernement lui a notifié les décisions prises pour ne pas ajouter aux perturbations que connaît le secteur. La Commission a accusé réception de cette notification le 8 avril 2020. Les mesures concernées ainsi que leurs modalités sont précisées en annexe et rejoignent la liste des exigences européennes que la Commission reconnaît elle-même, dans une note du 3 avril 2020, les possibles difficultés à respecter dans le contexte de la crise.

Je tiens à vous assurer de mon soutien et celui de mes services à vos côtés dans l'exercice de vos missions, si essentielles pour la Nation dans la lutte contre cette pandémie.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Baptiste DJEBBARI